

**Compte-rendu sommaire du conseil municipal**  
**Séance du 2 avril 2015**

**Présents :** Pierre GOUBET, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Muriel BRUGNOT, Claude CHARTON, Lydie PONS, Yves ROUX, Danièle GREAU, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Ghislain DETAVERVIER, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Ana RAMOS, Benoit DORE, Edith LEGRAND, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TSALAPATIS, Régine DUMONT, Brigitte DE RIOLS DE FONCLARE, Jean-François PERNOT, Chrystelle KADDOURI.

**Excusés :** Robert RESTA (procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (procuration à D. MONCHANIN), Inès QUINTY (procuration à M. BRUGNOT).

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Yves ROUX comme secrétaire de séance.

**2. Modification du tableau du conseil municipal**

Pour faire suite aux démissions de Mme Pascale POMPET, Mme Muriel PAREIGE et Mme Christelle PRIVAS, M. le Maire installe Mme Marie-Christine PETIT et M. Stratos TSALAPATIS au rang de conseiller municipal.

La liste « Bien vivre à Saint-Maurice » n'ayant plus de candidat à présenter, le conseil municipal siègera désormais à 26 membres.

**Le tableau du conseil est mis à jour.**

**3. Approbation compte-rendu du 29 janvier 2015**

M. Pernot souhaite qu'il soit précisé dans le compte-rendu que la subvention ARTEMIS court jusqu'en mars 2016. Il est pris note de cette remarque bien que l'échéancier de versement reste conforme à la convention d'objectif votée par le conseil municipal le 8 juillet 2013 et ses avenants N°1 du 3 juillet 2014 et N°2 du 25 septembre 2014.

**Le compte-rendu est adopté à 21 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre.**

**4. Décisions prises par le Maire par délégation**

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

Il informe notamment l'assemblée de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner, des marchés publics passés sous la forme adaptée, de délivrance et reprise de concessions de cimetière et la vente d'un ancien camion de pompiers.

**La délibération n'est pas soumise au vote.**

**5. Elections**

**Rapporteur : M. GOUBET**

**5.1. Réélection du conseil d'administration du CCAS**

Suite aux modifications du tableau du conseil municipal et à la vacance d'un poste au sein du conseil d'administration du CCAS, l'assemblée a procédé à la réélection complète du conseil d'administration du CCAS (soit 7 membres respectant la délibération du 15 avril 2014).

Une seule liste a été présentée, sont donc désignés :

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| – Mme Lydie PONS          | – Mme Marie-Christine PETIT |
| – Mme Muriel BRUGNOT      | – Mme Danièle GREAU         |
| – Mme Ana RAMOS           | – M. Jean-François PERNOT   |
| – M. Ghislain DETAVERNIER |                             |

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## **5.2. Association foncière d'aménagement foncier agricole du Marais des Echets**

Le conseil municipal a élu **M. Christian JUFFET** (pour les propriétaires) et **M. Pierre GOUBET** (pour la municipalité) pour représenter la commune au sein de l'Association foncière d'aménagement foncier agricole du Marais des Echets.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## **6. Associations – convention avec l'amicale des jardins**

**Rapporteur : M. CHARTON**

M. le Maire rappelle qu'une convention (présentée et votée lors du conseil municipal du 29 avril 2010) a été mise en place avec l'Amicale des jardins afin de cadrer le bon fonctionnement de l'utilisation des jardins. Après 5 années de fonctionnement, quelques points ont été modifiés. Il est précisé, par renvoi au règlement, que l'utilisation de produits tels que les pesticides doit être raisonnée.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Amicale des jardins telle qu'elle a été présentée.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## **7. Urbanisme**

### **7.1. Cadre de vie – Groupement de commandes travaux, voirie, réseaux divers et de signalisation- convention avec la CCMP**

**Rapporteur : M. RESTA**

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) souhaite qu'une démarche de mutualisation soit envisagée pour élaborer un marché à bon de commande portant sur les travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation.

La présente convention de groupement de commande en définit l'objet et les conditions (Art. 8 du Code des marchés publics). Elle vise notamment à autoriser la CCMP, coordonnateur du groupement, à lancer une consultation commune visant à la désignation d'un même prestataire pour la réalisation de travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation.

L'assemblée mandate M. le Maire pour signer ladite convention.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### **7.2. Vente d'un terrain à la CCMP – Pétaquodrome**

**Rapporteur : Mme GUILLET**

La CCMP souhaite acquérir un terrain (parcelles AH 178p, AH 100 et AH 289p) d'une surface globale d'environ 8800m<sup>2</sup> au sein du Forum des sports afin d'implanter le pétaquodrome jusqu'ici situé au 8, rue Pasteur. La CCMP souhaite acquérir ce terrain, estimé par France Domaine à 88 000 €, pour la somme de un euro symbolique.

L'implantation du pétaquodrome au sein du forum des sports permet de regrouper un maximum d'activités sportives sur un même site géographique et ainsi de faciliter les échanges interclubs et favorisera la mutualisation d'un certain nombre d'équipements, notamment les parkings et renforcera l'attractivité du forum des sports.

De plus la création de ce nouvel équipement permettra aussi de libérer le terrain d'une surface cadastrale de 8 131 m<sup>2</sup> situé en zone UB du PLU. La surface de ce terrain autoriserait la réalisation éventuelle d'un programme immobilier permettant à la commune, d'une part de satisfaire aux objectifs du PLH et d'autre part d'accueillir de nouveaux habitants. La valeur de ce terrain peut être estimée à 1 200 000€.

Le conseil municipal accepte la vente du terrain (parcelles AH 178p, AH 100 et AH 289p) pour la somme de 1€ et mandate M. le Maire pour signer les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## 8. Finances

Rapporteur : Mme BRUGNOT

### 8.1. Comptes de gestion - service principal commune et service annexe de l'assainissement

Mme BRUGNOT présente les comptes de gestion de la commune et du service annexe de l'assainissement pour l'année 2014, tels qu'ils ressortent des documents comptables du receveur annexés à la convocation au conseil municipal.

#### 8.1.1. Service principal commune

Résultats du service principal de la commune :

- section de fonctionnement : 5 754 478,74 euros
- section d'investissement : -744 256,63 euros
- soit un **excédent** global de clôture de **5 010 222,11 euros**

**Le compte de gestion principal de la commune est approuvé avec 22 voix pour et 4 voix contre.**

#### 8.1.2. Service annexe de l'assainissement

Résultats du service annexe de l'assainissement :

- section d'exploitation : 533 049,52 euros
- section d'investissement : -41 309,71 euros
- soit un **excédent** global de clôture de **491 739,81 euros**

**Le compte de gestion de l'assainissement est approuvé avec 22 voix pour et 4 voix contre.**

### 8.2. Comptes administratifs - service principal commune et service annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire ne devant pas prendre part au vote, Mme GUILLET est désignée comme présidente de l'assemblée.

Mme BRUGNOT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs de la commune et du service annexe de l'assainissement pour l'année 2014, tels qu'ils ressortent des documents comptables de la commune annexés à la convocation au conseil municipal.

#### 8.2.1. Service principal commune

Résultats du service principal de la commune :

- section de fonctionnement : 5 754 478,74 euros
- section d'investissement : -744 256,63 euros
- soit un **excédent** global de clôture de **5 010 222,11 euros**

**Le compte administratif principal de la commune est approuvé avec 20 voix pour et 4 voix contre.**

#### 8.2.2. Service annexe de l'assainissement

Résultats du service annexe de l'assainissement :

- section d'exploitation : 533 049,52 euros
- section d'investissement : -41 309,71 euros
- soit un **excédent** global de clôture de **491 739,81 euros**

**Le compte administratif de l'assainissement est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour et 4 voix contre.**

### 8.3. Affectation des résultats 2014 - service principal commune et service annexe de l'assainissement

#### 8.3.1. Service principal commune

Mme BRUGNOT propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 du budget principal comme suit :

- section de fonctionnement : recette au compte 002 4 616 016,35 €
- section d'investissement : recette au compte 1068 1 138 462,39 €

**Le conseil municipal décide, avec 22 voix pour et 4 voix contre, d'affecter les résultats de l'exercice 2014 tel que proposé ci-dessus.**

### 8.3.2. Service annexe de l'assainissement

Mme BRUGNOT propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 du budget assainissement comme suit :

- section d'exploitation :
  - o recette au compte 002 : 475 477,01 €
- section d'investissement :
  - o dépense au compte 001 : 41 309,71 €
  - o recette au compte 1068 : 57 572,51 €

**Le conseil municipal décide, avec 22 voix pour et 4 voix contre, d'affecter les résultats de l'exercice 2014 tel que proposé ci-dessus.**

## 9. Affaires générales

### 9.1. Indemnités complémentaires pour élections

Les élections départementales se sont déroulées les dimanches 22 et 29 mars 2015. La présence d'agents communaux a été nécessaire pour assurer le bon déroulement des scrutins.

Il a été proposé à l'assemblée d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) pour les élections précitées ainsi que pour toutes les élections à venir qui se dérouleront jusqu'au prochain renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune.

Les fonctionnaires de catégorie C et B titulaires et non titulaires percevront des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), les fonctionnaires de catégorie A titulaires ou non titulaires percevront une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) au coefficient 6.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 9.2. Saisonniers ALSH

L'accueil de loisirs fonctionne durant une majorité de la période estivale. En plus des animateurs titulaires, il convient, pour un accueil de qualité dans le respect des normes d'encadrement en vigueur, de créer des emplois saisonniers relevant de la filière animation.

**Cette délibération est adoptée à la majorité (22 voix pour et 4 abstentions).**

### 9.3. Versement cotisation Parc Naturel Régional de la Dombes

M. le Maire rappelle que par sa délibération du 17 décembre 2014, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Dombes.

La contribution financière des communes est, selon les statuts et grâce aux contributions élevées de la Région (60% du fonctionnement) et du Département, plafonnée à UN euro en moyenne au maximum, sachant que la répartition sera faite pour moitié au prorata des habitants, et pour moitié au prorata des potentiels fiscaux. En outre, la cotisation peut être partagée en communauté et commune, par décision du conseil communautaire, un quart au minimum restant à charge de la commune.

L'assemblée décide d'attribuer la cotisation d'un montant de 187,12€ restant à la charge de la commune pour l'exercice 2015 conformément au tableau de répartition prévu par les statuts de l'association.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **10. Informations diverses et Questions des conseillers**

- ✓ Pour répondre à Mme De Riols de Fonclare déplorant que l'opposition n'ai pas été contactée pour la tenue des bureaux de vote, M. le Maire réaffirme que c'est une démarche volontaire et qu'elle n'a jamais manifesté son intention de participer aux journées électorales.
- ✓ Un point est fait sur le dossier du réaménagement du quartier des Folliets à la suite de l'article diffamatoire dans le journal de la Côtère. Une réunion est prévue pour la mise en place des réseaux. La consultation des entreprises sera lancée mi-avril. Dynacité, propriétaire d'une partie des immeubles des Folliets ayant accepté de financer la moitié du parking devant le bâtiment l'Arc-en-Ciel, le dossier est donc entré dans sa phase active.

Prochain conseil : mercredi 29 avril 2015.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.*

*Fait à Saint-Maurice de Beynost, le 9 avril 2015.*

Le Maire,  
Pierre GOUBET

